



Mariage à Cuba

Tout d'abord, veuillez contacter l'Ambassade de Cuba en Suisse à Berne (Tél. 031–302 21 11), responsable pour la procédure avant le mariage à Cuba. Vous recevrez l'information concernant les documents nécessaires pour les autorités cubaines lors du mariage à Cuba.

À Cuba vous pouvez contacter la « Consultoría Jurídica Internacional » (www.dji.co.cu) ou le « Bufete Internacional » (www.bufeteinternacional.com).

Documents à présenter pour l'inscription du mariage en Suisse

Afin d'enregistrer le mariage dans les livres de l'état civil suisse, la partie cubaine doit présenter les documents suivants auprès de la représentation suisse à La Havane:

- acte de mariage
- acte de naissance
- certificat d'état civil avant le mariage (si divorcé, prière de présenter le jugement de divorce ainsi que le certificat du mariage antérieur / si veuf/veuve prière de présenter l'acte de mariage précédent et l'acte de décès du conjoint/de la conjointe décédé/décédée)
- certificat de domicile
- passeport cubain (sera rendu au titulaire), avec deux photocopies du même, sans légalisation

Tous les documents cubains ne doivent pas dépasser les 6 mois lors de leur établissement et doivent être légalisés par le Ministère des Affaires étrangères de la République de Cuba (MINREX). Une copie non légalisée, de bonne qualité, de chaque document doit être présentée à l'Ambassade.

Pour l'époux/épouse suisse ou résidant en Suisse, il faut envoyer par e-mail ou par fax les documents suivants:

- données de la personne avec qui il/elle s'est marié/mariée à Cuba
- copie du certificat individuel d'état civil (pour les citoyens suisses)
- données relatives au domicile du couple après le mariage
- déclaration du nom de famille après le mariage (surtout pour l'épouse suisse) ; si le mariage a eu lieu après le 01.01.2013, déclaration du nom de famille des conjoints

Documents pour la demande de visa pour prise de domicile en Suisse :

- 3 formulaires „demande de visa D pour la Suisse“ dûment remplis et signés (pour séjour supérieur à 90 jours)
- 3 photos (de bonne qualité et background blanc)
- casier judiciaire récent (version internationale), légalisé par le MINREX (antécédentes pénales)
- casier judiciaire récent, (version nationale), sans légalisation du MINREX
- passeport cubain et trois photocopies du même (sans légalisation)
- si applicable, émoluments de 60 EUR payables en CUC – Pesos Convertibles

La procédure d'inscription du mariage et de demande de visa D pour la Suisse dure minimum 8 semaines.

5ta Avenida, No 2005
entre 20 y 22
Miramar, Playa
La Habana 11300

+53 (0)7 204 26 11
+53 (0)7 204 11 48
Téléphone: +41 (0)31 324 18 46 (47)
Fax: +41 (0)31 324 18 49
hav.vertretung@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/havana